

DDC/72/C090866-D1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur type GLM-I
Classes X(1) et/ou Y(a)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

BIZERBA GmbH & Co.KG, WILHELM-KRAUT-STRASSE 65, 72336 BALINGEN (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

BIZERBA FRANCE, 50 RUE DE MALACOMBE, BP N°90, 38291 SAINT-QUENTIN FALLAVIER CEDEX (FRANCE).

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type GLM-I, ci-après dénommé instrument, est destiné :

- à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié ; il est alors couvert par la classe d'exactitude X(1) et/ou
- à peser des objets autres que dans le cadre de la vérification de la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié ; il est alors couvert par la classe d'exactitude Y(a).

Le mode de fonctionnement est continu (les charges sont pesées en mouvement) ou discontinu (les charges sont pesées à l'arrêt).

L'instrument est constitué par :

- 1° un système de transport des articles comprenant plusieurs bandes de convoyage (bande(s) d'amenée, bande de l'unité de pesage et bande d'évacuation ou bande d'unité d'étiquetage).
- 2° Une unité de pesage comprenant :
 - un ensemble récepteur de charge / équilibreur et transducteur de charge constitué par un dispositif transporteur de charge à bande fixé sur une cellule à sortie numérique type 10A, de marque BIZERBA type WS10;
 - un dispositif indicateur numérique dont le fonctionnement est basé sur le principe d'une conversion analogique-numérique et dont la partie traitement des informations est assurée par une unité logique à microprocesseur.
- 3° Un ou plusieurs (8 maximum) dispositifs d'impression.
- 4° Un dispositif de mise à niveau et un dispositif indicateur de niveau.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif (signal visible) ;

- dispositif de réglage statique de la pente protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositif de réglage dynamique non accessible à l'utilisateur (protégé par le dispositif de scellement) ;
- dispositifs de mise à zéro :
 - dispositif automatique de mise à zéro initial,
 - dispositif semi-automatique de mise à zéro,
 - dispositif de maintien de zéro ;
 - dispositif automatique de mise à zéro. La durée maximale entre 2 mises à zéro est de 30 minutes
- dispositifs de tare :
 - dispositif semi-automatique de tare soustractive,
 - dispositif de prédétermination de tare.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Portée maximale : $\text{Max} \leq 15 \text{ kg}$
- Echelon de vérification : $e \geq 1 \text{ g}$
- Portée minimale :

Classe Y(a)	Min $\geq 20 \text{ g}$
Classe X(1)	Min $\geq 50 \text{ g}$
- Effet maximal de tare : $T = - 100 \% \text{ de Max}$
- Nombre d'échelons :

$n \leq 6000$ en version mono-échelon et
$\forall i, n_i \leq 3000$ en version bi-échelons
- Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 88 m/min
- Températures limites d'utilisation : $- 10 \text{ }^\circ\text{C}, + 40 \text{ }^\circ$

SCELLEMENT :

L'instrument est muni, au niveau de l'unité de pesage, d'un dispositif de scellement conforme aux schémas figurant en annexe.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification d'un instrument concerné par le présent certificat comporte les indications suivantes :

- nom du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classes d'exactitude
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument est effectuée en une phase dans les ateliers du demandeur.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les

suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML.
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par :

- le premier alinéa du paragraphe 2.5.1 pour ce qui concerne la classe X(1) et
- le premier alinéa du paragraphe 2.5.2 pour ce qui concerne la classe Y(a).

Un instrument répondant simultanément aux exigences des deux classes doit respecter les tolérances fixées pour chacune des deux classes.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Plans et schémas déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C090866-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

ANNEXES :

- Scellement
- Présentation de la face avant du boîtier de commande
- Dessin d'ensemble
- Photographie

Pour le Directeur général

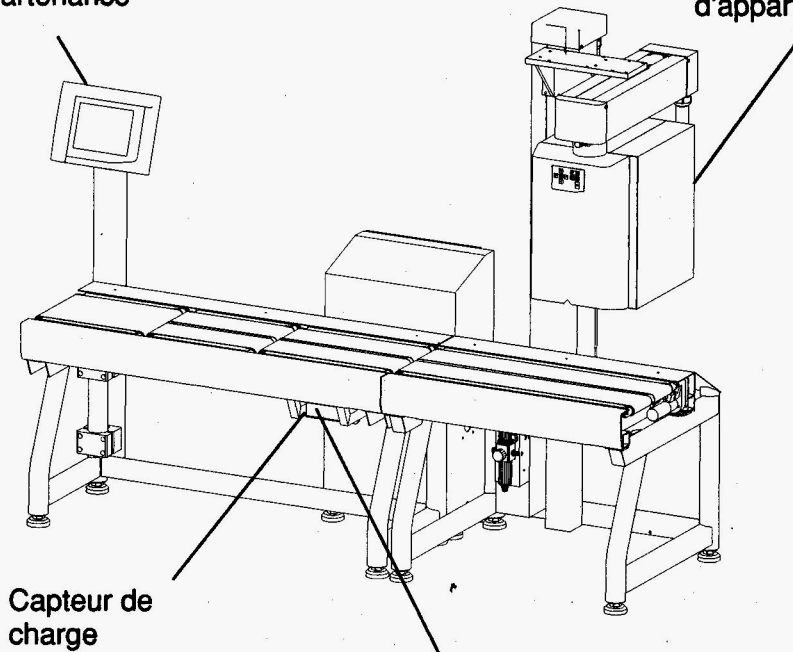
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Scellement

Emplacement principal de marquage

Plaque d'identification GT
avec N° de certificat
comme indication
d'appartenance

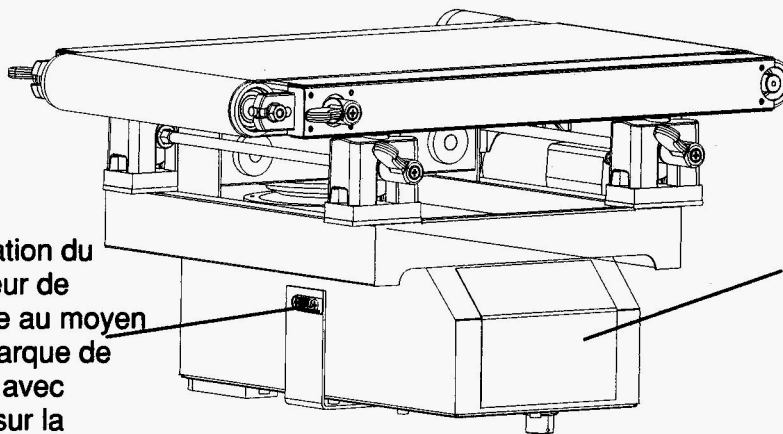
Plaque supplémentaire
GLM-I avec N°
de certificat comme
indication
d'appartenance



Capteur de
charge

Plaque avec
données techniques de
mesure et point de
marquage principal sur le
capteur de charge

Sécurisation du capteur de charge



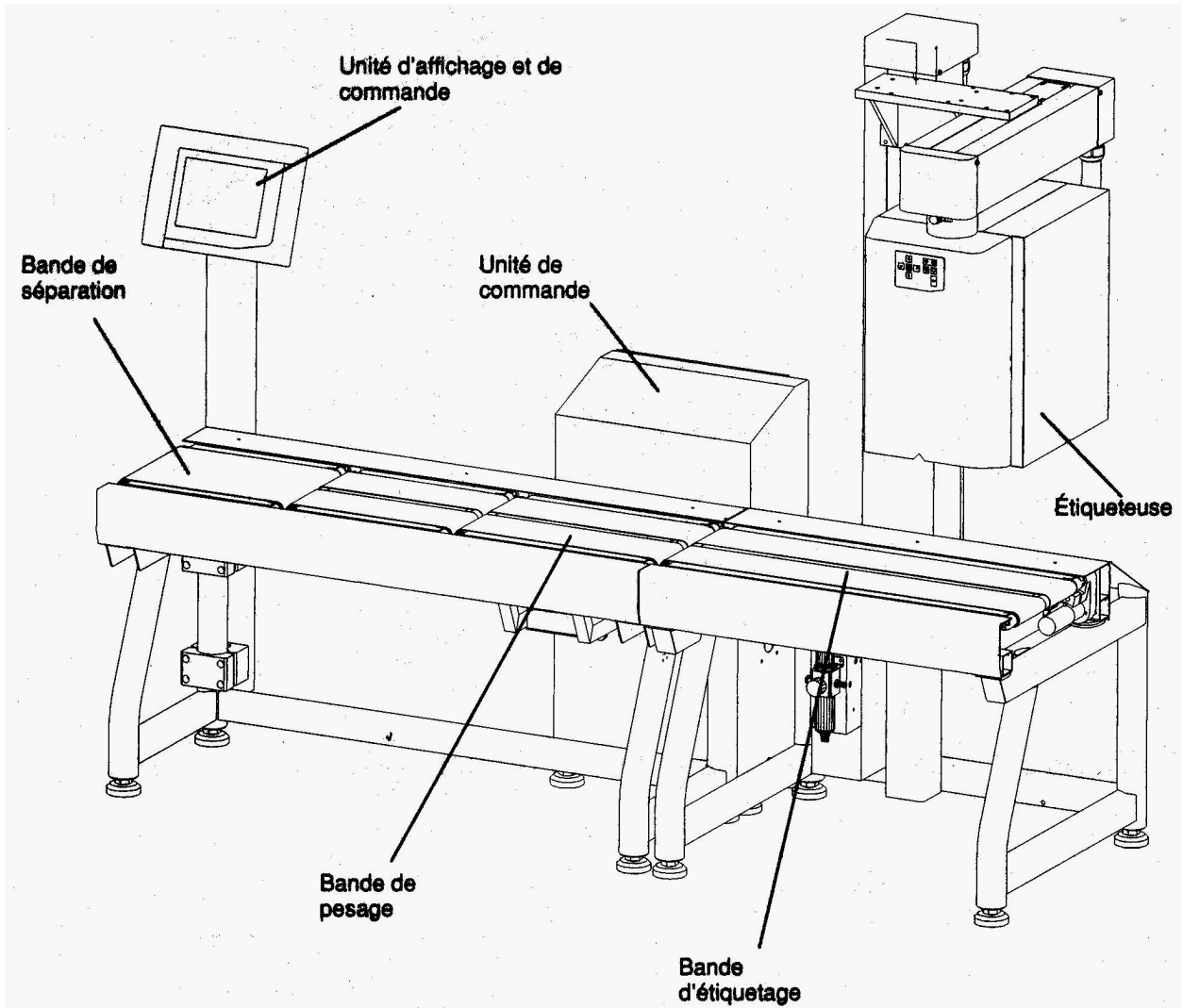
Sécurisation du
contacteur de
calibrage au moyen
d'une marque de
sécurité avec
fixation sur la
cornière

Plaque
d'identification avec
données
techniques de
mesure et point
principal de
marquage

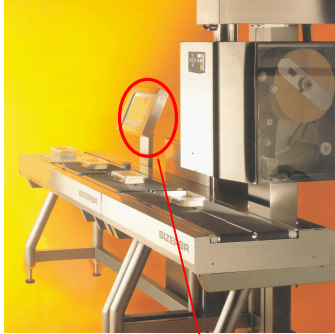
Photographie



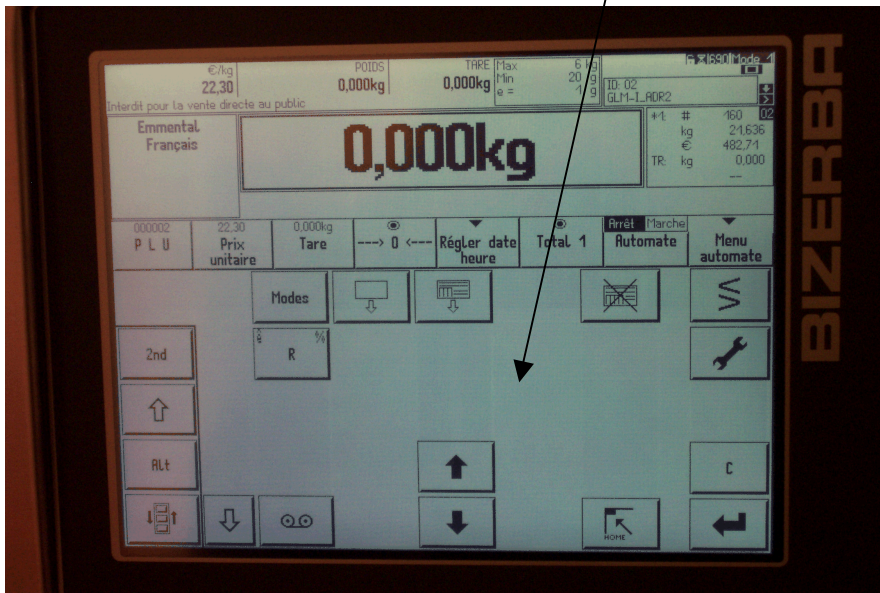
Dessin d'ensemble



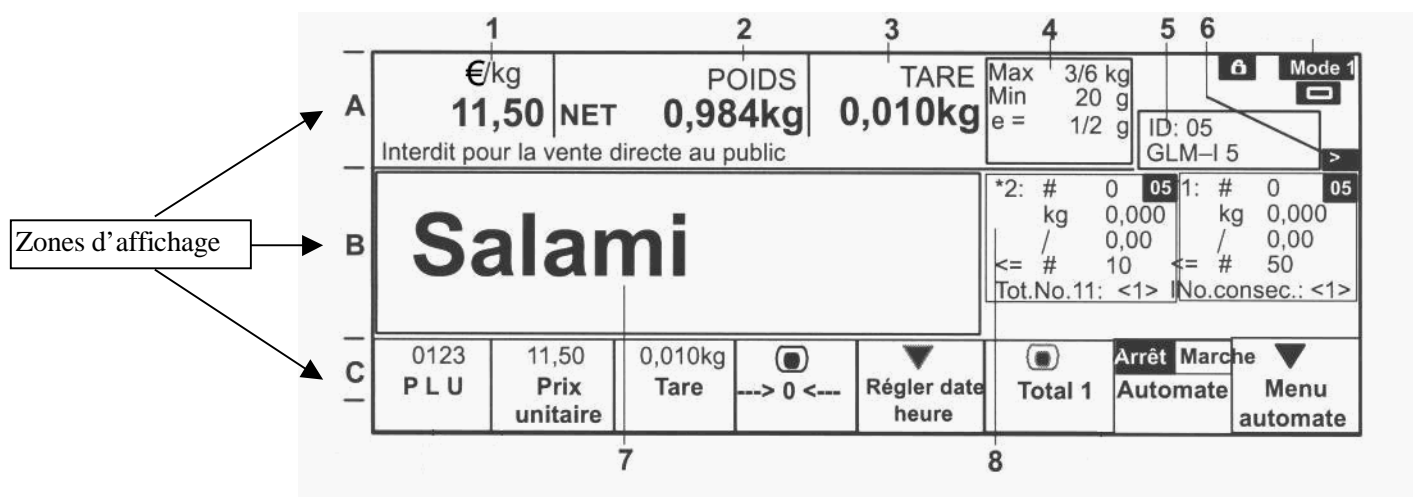
Présentation de l'unité de commande et d'affichage



Ecran tactile



Présentation de l'unité de commande et d'affichage (suite)



L'affichage se divise en 3 zones indiquées par A, B et C dans le dessin ci-dessus.

La zone A est affectée aux données et valeurs métrologiques (prix unitaire, valeur pesée, tare,...)

La zone B est affectée à l'affichage de données relatives aux articles à peser (dénomination, messages d'état, totaux, ...)

La zone C est affectée à l'affichage de commandes de fonctions (mise à zéro, appel PLU, ...)

Légende du dessin ci-dessus

- | | |
|---|---|
| 1 Affichage de prix | Prix unitaire ou prix fixe de l'article. |
| 2 Affichage de poids | Poids de l'article déterminé par pesage.
Si le texte NET est affiché, cela signifie qu'un poids de tare est prédéterminé et le poids net est affiché. |
| 3 Affichage de tare | Poids de tare prédéterminé ou pesé |
| 4 Données métrolog. de la balance: | Max= Portée maximale de la balance
Min= Portée minimale de la balance
e = Echelon de vérification |
| 5 ID de l'appareil | Adresse du bus système et nom de l'appareil en train d'être affiché |
| 6 | D'autres fonctions sont disponibles dans le menu suppl. Appeler le menu supplémentaire par la touche [ETC] . |
| 6 | Vous êtes déjà au menu supplémentaire. Vous pouvez revenir à l'affichage initial avec la touche [ETC] . |
| 7 Zone de texte: | Affichage de textes d'article, messages d'état etc. |
| 8 Affichage de totaux: | Des totaux quelconques peuvent être affichés dans les fenêtres de totalisation. |